

**COMMUNE DE LA SAUCELLE**  
**Eglise Sainte-Anne**

---

**D.C.E.**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de remise des offres :**  
**VENDREDI 15 NOVEMBRE - 16 h**

.

**Maître d'ouvrage :**

Commune de LA SAUCELLE  
représentée par M. Jacques BASTON, Maire  
5 rue des Pesles 28250

mairie-lasauce@wanadoo.fr  
Tel 02 37 37 91 87

# SOMMAIRE

	<i>Désignation des articles</i>	<i>page</i>
1	OBJET DE LA CONSULTATION, CONTENU DU DCE	3
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	
	2.1 <i>Mode de consultation</i>	
	2.2 <i>Type de marchés</i>	
	2.3 <i>Décomposition de l'opération en tranches et en lots</i>	
	2.4 <i>Dévolution des marchés</i>	
	2.5 <i>Maîtrise d'œuvre</i>	4
	2.6 <i>Coordinateur SPS</i>	
	2.7 <i>Variantes</i>	
	2.8 <i>Modifications de détail au dossier de consultation</i>	
	2.9 <i>Délai de validité des offres</i>	5
	2.10 <i>Date prévisionnelle de début des prestations</i>	
3	MODALITES DE REMISE DU D.C.E.	
4	RECONNAISSANCE DES LIEUX	
5	PRESENTATION DES CANDIDATURES	
6	PRESENTATION DES OFFRES	6
7	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	
8	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES	7
9	CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	
10	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
11	CONDITIONS DE VALIDITE DE L'OFFRE RETENUE	

# 1. OBJET DE LA CONSULTATION. CONTENU DU D.C.E.

---

La présente consultation concerne :

***Des travaux de restauration à l'église Sainte-Anne de LA SAUCELLE.***

Le DCE contient :

- Des pièces administratives :
  - RC Règlement de la consultation
  - CCAP Cahier des clauses administratives particulières
  - AE Acte d'engagement
- Des pièces techniques décrivant le projet architectural :
  - Rapport de présentation du projet
  - CCTP Cahier des clauses techniques particulières
  - BPU Bordereaux de prix
  - Cahier de plans
  - Calendrier prévisionnel
- Autres :
  - PGC SPS Plan général de coordination sécurité protection de la santé
  - Certificat de visite

## 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

---

### 2.1 -Type de procédure et de marchés.

MAPA Marchés à procédure adaptée, articles 27 et 28 du décret 2016-360.  
Marchés publics de travaux.

La passation des marchés est conditionnée par la date de notification des subventions à la commune.

### 2.2. Décomposition de l'opération en tranches et en lots

L'opération comporte deux tranches :

- Une tranche ferme: travaux de restauration intérieure.
- Une tranche conditionnelle : enduits de façade, badigeons et peintures murales.

Les travaux sont répartis en 4 lots :

1. Maçonnerie
2. Menuiserie
3. Vitraux
4. Restauration de peintures murales.

### 2.4. Dévolution des marchés

Les marchés seront attribués à des entreprises séparées ou groupées solidaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant, dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Les entreprises mandataires s'engageront à réaliser elles-mêmes les travaux de la spécialité du lot.

Les candidats pourront présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements ; ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

## 2.5- Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :  
Claire GUIORGADZÉ, architecte du patrimoine,  
114 rue de Charenton 75 012 PARIS.  
Tel 01 46 28 14 53 - 06 79 88 31 01 [claire.guiorg@architectes.org](mailto:claire.guiorg@architectes.org).

Le maître d'œuvre est chargé d'une mission de base telle que définie par le décret d'application de la loi MOP décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993 détaillant le contenu des éléments de mission.

Les plans de détails d'exécution et les notes de calcul sont donc réalisés par les entreprises.

## 2.6- Coordination « sécurité protection de la santé

La mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé est assurée par :  
(à compléter)

Le PGC SPS sera joint au DCE.

## 2.7. Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre conforme au dossier de consultation.  
Ils ont la possibilité de présenter une ou des variantes chiffrées dans le mémoire technique.  
En cas de discordance entre les documents du DCE, les candidats demandent des précisions à l'architecte afin de chiffrer l'offre de base.

## 2.8. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.10. Date prévisionnelle de début des prestations.

Tranche ferme : la préparation des travaux commencera dès notification des marchés, en novembre 2019. Les travaux proprement dits commenceront en début d'année 2020.

En présentant une offre, les entreprises s'engagent à démarrer leurs prestations dans ces délais.

Tranche conditionnelle : les travaux de maçonnerie menuiserie et vitrail prévus en tranche conditionnelle sont envisagés à la suite, à partir du printemps 2020.

Les travaux de restauration de peintures murales (lot 4) feront l'objet d'un autre appel d'offres après la purge des plâtres en tranche ferme.

## 3. MODALITES DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

---

Le DCE est téléchargeable, au format numérique, sur le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

## 4. RECONNAISSANCE DES LIEUX

---

Un certificat de visite devra être joint à l'offre. Des visites sont organisées aux dates suivantes :

**Mardi 29 octobre à partir de 14h**  
**Mercredi 30 octobre à partir de 14h**

L'architecte sera présente le 30 octobre.

Les entreprises s'inscriront pour l'une de ces dates par e-mail auprès de la mairie, [mairie-lasaucelle@wanadoo.fr](mailto:mairie-lasaucelle@wanadoo.fr), en copie à l'architecte, [claire.guiorg@architectes.org](mailto:claire.guiorg@architectes.org).

En cas d'indisponibilité pour ces dates les entreprises peuvent appeler M. le Maire pour un rendez-vous, au 06 67 79 65 06.

## 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES

---

Les entreprises présenteront leur candidature et celles de leurs sous-traitants à l'aide des documents suivants (articles 48 et 49 du Code des marchés publics)

Pièces de candidature :

**C1** - Formulaire DC1 : lettre de candidature

**C2** - Formulaire DC2 : effectifs annuels, chiffre d'affaires des 3 dernières années

**C3** - Extrait Kbis

**C4** – Déclarations ou attestation de régularité fiscale et de vigilance

**C5** - Attestation d'assurance : RC chantier et décennale pour objet et durée des travaux,

**C6** - Présentation des principales références des opérations effectivement réalisées par l'entreprise au cours des 10 dernières années, et en particulier références de travaux similaires,

**C7** - Attestations de certification professionnelle.

Pour que les fichiers puissent être affichés et ouverts dans l'ordre lors de la commission d'ouverture des plis, les entreprises voudront bien les numéroter comme dans la liste ci-dessus (C pour candidature, O pour offre), en faisant suivre le nom de l'entreprise et la désignation du document.

*Exemples :*

*C4 (nom de l'entreprise), assurance*

*O1 (nom de l'entreprise), AE*

## 6. PRESENTATION DES OFFRES

---

Les offres contiendront les pièces suivantes, numérotées comme suit dans le titre du fichier:

**O1** - L'acte d'engagement (AE) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (formulaire DC4 et pièces de candidature du sous-traitant). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

**O2** - Le bordereau de prix unitaires complété, sans changement dans les colonnes pré-remplies.

**O3** - Un mémoire justificatif des dispositions particulières que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce mémoire répondra notamment aux trois sous-critères sur lesquels sera évaluée la valeur technique de l'offre, mentionnés au §9: procédés et moyens d'exécution envisagés, analyse du projet et de l'état des existants, remarques sur les délais proposés ou la méthodologie, qualifications des personnels spécifiquement mis à disposition pour l'opération, y compris ceux de l'encadrement, effectifs qui seraient affectés au chantier pour réaliser l'opération dans les délais.

**O4** - Le certificat de visite.

**O5** - Le calendrier prévisionnel accepté et signé.

**O6** - Le CCAP signé à la dernière page.

**O7** – Le CCTP signé à la dernière page.

## 7. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

---

Les offres seront transmises par voie électronique via le site [amf28.org](http://amf28.org).

En cas de réponse pour plusieurs lots : elles seront présentées dans des sous-dossiers séparés.

Les plis électroniques seront téléchargés par la mairie de La Saucelle sur le site amf28.org après la date limite de remise des offres.

## 8. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

---

- Capacités de l'entreprise, garanties techniques et financières,
- Références en travaux similaires sur édifices culturels et monuments,
- Certificats de qualifications professionnelles:
  - . Lot 1: Qualibat 2192 restauration maçonnerie des monuments historiques, ou 2183 maçonnerie et pierre de taille du patrimoine ancien, ou références équivalentes,
  - . Lot 2 : Qualibat 431 fourniture et pose de menuiserie en bois, ou 439 menuiserie des monuments historiques, ou références équivalentes.
  - . Lot 3 et 4 : attestations de formation en restauration et références.

## 9. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

---

Les critères détaillés ci-dessous seront pris en compte pour le jugement des offres :

### 1°) Critère valeur technique :

Les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, justifiées dans le mémoire joint à l'offre:

- Prise en compte du projet, de l'état des existants, et de l'ensemble des sujétions (20 %)
- Procédés et méthodologie envisagés pour l'exécution des travaux (20 %)
- Qualification des personnels qui seront affectés à l'opération, encadrement compris (20 %).

### 2°) Critère prix :

La note sera définie par application de la formule : prix le plus avantageux x 40 / offre considérée.

Une note sur 40 sera ainsi attribuée selon l'ordre de classement du prix.

Une note sur 60 sera attribuée sur le mémoire technique, la note la plus élevée étant la meilleure.

Pondération de la note globale : 40% le prix, 60% le critère technique.

Le classement final des offres sera effectué selon la note sur 100 obtenue par addition des deux notes.

Les offres inappropriées, en tant qu'elles ne répondraient pas au besoin défini dans le DCE, seront écartées, ainsi que les offres anormalement basses. Celles-ci ne seront pas prises en compte dans le calcul des notes de prix. Le critère utilisé comme indice d'une offre anormalement basse sera la comparaison avec la moyenne des offres.

Conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le maître d'ouvrage public se réserve la possibilité de demander des renseignements et d'engager une négociation avec les candidats, s'il l'estime utile au vu des résultats. Dans le cas contraire les marchés seront attribués sur la base des offres initiales.

## 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Renseignements administratifs :

Mairie de La Saucelle 02 37 37 91 87 mairie-lasauce@wanadoo.fr

M. Jacques BASTON Maire, jacques.baston@orange.fr 06 67 79 65 06

Renseignements techniques :

Claire GUIORGADZE, architecte du patrimoine – 114 rue de Charenton – 75 012 PARIS

01 46 28 14 53 – 06 79 88 31 01 claire.guiorg@architectes.org

## 11. CONDITION DE VALIDITE DE L'OFFRE RETENUE

---

Si dans les pièces de candidature elles ont été substituées par des déclarations sur l'honneur : les attestations de régularité fiscale et de vigilance URSSAF seront fournies par l'entreprise retenue en vue de la passation du marché.